

Le Monde de La CITES

Bulletin officiel des Parties

Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)

Numéro 18 – juillet 2009

La CITES et l'avènement de la délivrance informatisée des permis

L'avènement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, les NTIC, agit sur l'évolution de la CITES de différentes manières. Les Parties dépendent de plus en plus de données commerciales communiquées à temps pour élaborer des politiques et prendre des décisions, et ce facteur ne devrait pas être sous-estimé. Ainsi, la base de données sur le commerce CITES a pour inconvénient inévitable l'intervalle entre la soumission des données et leur mise à disposition du public.

Les autres domaines où les Parties ont recours aux NTIC pour gagner en efficacité sont la lutte contre les activités criminelles et le commerce illégal des espèces sauvages, la mise en route rapide des procédures administratives, s'agissant en particulier du commerce d'espèces sauvages d'importance économique, et l'alignement des procédures administratives CITES sur les derniers développements en matière de commerce électronique et de prescriptions et de contrôles douaniers.

C'est dans ce contexte que les Parties, en adoptant les décisions 14.55 à 14.57, ont reconnu la nécessité d'harmoniser les projets concernant les permis et certificats CITES délivrés par voie électronique. Les Parties ont aussi reconnu la nécessité d'harmoniser les initiatives relatives au commerce électronique et aux douanes, en particulier celles liées à l'environnement «guichet unique» ou promues par lui, à l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et au Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT/ONU).

Ce numéro du *Monde de la CITES* offre aux Parties une introduction générale sur ces thèmes. Le premier article décrit l'action entreprise par les organes de gestion de la Suisse et du Royaume-Uni pour réaliser un projet pilote conjoint ayant pour but d'échanger des données électroniques des permis CITES. Bon nombre d'enseignements tirés de ce projet sont utilisés par le groupe de travail du Comité permanent de la CITES sur les technologies de l'information et les systèmes informatiques, et par le Secrétariat dans la préparation d'outils pour la délivrance informatisée des permis CITES.

Dans le deuxième article, l'organe de gestion de la Thaïlande présente une vue d'ensemble de son système de délivrance informatisée des permis CITES. Les Parties seront sans doute intéressées de savoir comment l'organe de gestion a réussi à rattacher son projet à des initiatives telles que l'environnement guichet unique, le modèle de données douanières de l'OMD et les recommandations du CEFACT/ONU. Le projet thaïlandais est un bon exemple de l'action menée par les Parties pour appliquer un système de délivrance informatisée des permis CITES qui facilite le commerce électronique et trouve des solutions e-gouvernementales.

Le troisième article porte sur un projet financé par la Commission européenne et réalisé par le PNUE-Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (PNUE-WCMC); il consiste à développer un mécanisme qui facilitera l'expédition, l'échange ou la vérification électronique des données des permis CITES entre organes de gestion.

SOMMAIRE

La CITES et l'avènement de la délivrance informatisée des permis

La délivrance informatisée des permis – le point de vue des organes de gestion de la Suisse et du Royaume-Uni

Développement et mise en œuvre de la délivrance informatisée des permis en Thaïlande

Un projet pilote: accélérer l'échange électronique des données des permis entre autorités CITES

Le commerce international et la norme pour la délivrance informatisée des permis CITES

IATA e-freight: supprimer le papier de fret aérien

Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

Glossaire de termes et d'acronymes

CD-ROM de la CITES sur la formation douanière

Le quatrième article, rédigé par des consultants qui assistent le Secrétariat dans l'élaboration d'outils pour la délivrance informatisée des permis CITES, fait le point sur les derniers développements influençant la mise en œuvre de systèmes facilitant le commerce électronique. On y signale les nombreuses initiatives prises dans le monde qui ont un impact direct sur l'élaboration d'outils pour la délivrance informatisée des permis CITES.

Dans le cinquième article, l'Association du transport aérien international (IATA) présente son projet de fret électronique, qui vise à remplacer les documents sur papier par des messages électroniques pour réduire les coûts et le temps en transit, garantir l'exactitude des données et augmenter la compétitivité du fret aérien. Le Secrétariat CITES a eu des consultations étroites avec l'IATA pour tirer parti de son expérience et tenir compte des recommandations du projet de fret électronique dans le projet CITES.

Le dernier article fait état du travail accompli par le CEFAC/ONU pour promouvoir l'adoption de protocoles et de normes pour faciliter le commerce électronique. Le CEFAC/ONU vise à développer et à promouvoir des processus simples, transparents et efficaces pour le commerce mondial (y compris des processus entre les pouvoirs publics, et entre les pouvoirs publics et les milieux commerciaux).

Ce numéro du *Monde de la CITES* donne donc aux Parties une vue d'ensemble des nombreuses questions à la fois distinctes et inextricablement liées relatives au développement de systèmes nationaux de délivrance informatisée des permis. L'enseignement le plus important à tirer de ce projet est peut-être que la CITES doit relier la réglementation du commerce international des espèces CITES aux normes et initiatives internationales se rapportant au commerce électronique. Ainsi, la CITES restera un instrument mondial essentiel pour que le commerce international de spécimens de plantes et d'animaux sauvages ne menace pas la survie des espèces auxquelles ils appartiennent.

Marcos Silva
Chargé du renforcement des capacités
Secrétariat CITES
Courriel: marcos.silva@cites.org

La délivrance informatisée des permis – le point de vue des organes de gestion de la Suisse et du Royaume-Uni

Les organes de gestion CITES de la Suisse et du Royaume-Uni ont la chance d'être en mesure de pouvoir tenter un essai bilatéral d'utilisation de moyens électroniques pour échanger des permis CITES. D'une certaine manière, la situation qui prévaut entre la Suisse et le Royaume-Uni est idéale car plusieurs facteurs leur facilitent la tâche:

- √ Il y a un volume de commerce suffisant entre les deux Parties;
- √ Le commerce porte essentiellement sur des articles de luxe en cuir (bracelets-montres, etc.);
- √ L'organe de gestion de la Suisse recourt déjà à la délivrance informatisée des permis et dispose de toute une structure Internet qui fonctionne, ce qui a permis au Royaume-Uni de suivre son exemple et d'apprendre rapidement;
- √ L'accès aux deux pays et au Secrétariat CITES est facile, de sorte qu'il a été possible de tenir, pour un coût raisonnable, des réunions pour faire avancer le projet; et
- √ Le Royaume-Uni a la chance d'avoir l'appui financier et technique de la structure d'*Animal Health* (l'agence qui accueille le service de l'organe de gestion CITES du Royaume-Uni en charge de l'octroi des licences).

Cela a facilité les choses mais il reste encore des défis à relever. Le projet a démarré lorsque le Secrétariat CITES a expliqué aux organes de gestion de la Suisse et du Royaume-Uni ses idées pour ce projet à la 57^e session du Comité permanent en juillet 2008. Le projet a avancé quand le Royaume-Uni, le Secrétariat CITES, et l'Italie (qui présidait le groupe de travail sur les technologies de l'information et les systèmes informatiques, qui traite des permis électroniques) ont participé à une réunion accueillie par l'organe de gestion de la Suisse à Berne. Depuis, le Royaume-Uni a accueilli une réunion à Bristol et, après de nombreux courriels, documents sur le projet et coups



de téléphone, nous savons maintenant ce que nous voulons réaliser.

Notre objectif est de piloter la délivrance informatisée des permis et des certificats CITES. Cela permettra au Secrétariat CITES de créer une série de normes et d'outils qui permettront aux Parties de suivre le projet pilote en instaurant leurs propres projets bilatéraux qui suivront une série de règles et de normes de sécurité communes, et d'avoir un format approprié d'échange des fichiers. Ce dernier point est extrêmement important car d'autres protocoles internationaux régissant l'échange électronique d'informations sur le commerce international doivent être respectés et des concepts tels que le commerce international avec guichet unique et le modèle de données douanières de l'OMD requièrent l'adoption de normes communes pour le commerce pour obtenir les avantages escomptés.

La partie du projet traitée par le Royaume-Uni a reçu un appui technique du PNUE-WCMC, dont l'enthousiasme a aussi été un élément essentiel de notre contribution.

Le Royaume-Uni et la Suisse espèrent qu'à l'issue de cet essai, ils auront établi une procédure permettant:

- √ la production de permis d'importation et d'exportation et de certificats de réexportation CITES échangés par voie électronique entre les organes de gestion de la Suisse et du Royaume-Uni pour le transfert des marchandises couvertes par ces permis; et
- √ la communication par voie électronique des informations enregistrant le commerce qui a effectivement eu lieu, entre les autorités chargées des contrôles aux frontières et les organes de gestion.

L'essai entraînera aussi:

- √ l'établissement de normes, de formats et de normes de sécurité qui permettront au Secrétariat CITES de préparer une série de bonnes pratiques, d'outils et de recommandations à soumettre à la 15^e session de la Conférence des Parties (CoP15) en tant que projet de résolution;
- √ la soumission d'un projet de résolution Conf. 12.3 (Rev. CoP14) révisée;
- √ des contacts avec les autres organisations internationales pertinentes pour avoir des

normes électroniques compatibles pour le commerce CITES; et

- √ la mise à disposition du Secrétariat CITES d'une vue d'ensemble et de conclusions tirées du projet.

Les bénéfices à attendre de cet essai sont les suivants:

- √ un commerce d'espèces CITES plus rapide et plus efficace;
- √ des systèmes de délivrance des permis CITES compatibles avec la vision de l'OMD d'un environnement du commerce sans papier;
- √ la démonstration aux autres Parties à la CITES que le transfert électronique des données du commerce CITES est possible et souhaitable;
- √ des communications de meilleure qualité et plus sûres entre les agences gouvernementales des partenaires commerciaux;
- √ des méthodes permettant aux Parties de mettre à disposition en temps réel des rapports annuels; et
- √ moins de possibilités de commerce frauduleux basé sur le papier.

Nous attendons avec intérêt de pouvoir discuter avec nos collègues CITES de ce concept, des progrès accomplis et des difficultés rencontrées, lors de la 15^e session de la Conférence des Parties, début 2010.

*M. Mathias Lörtscher
Office vétérinaire fédéral
Affaires internationales
Chef de l'organe de gestion CITES de la Suisse
Schwarzenburgstr. 155, CH-3003-Berne
Suisse
Courriel: mathias.loertscher@bvet.admin.ch*

*M. John Hounslow
Chef de l'organe de gestion CITES du R.-U. (Licensing and Compliance)
Animal Health
Temple Quay House
2 The Square
Temple Quay
Bristol, Royaume-Uni
BS1 6EB
Courriel: john.hounslow@animalhealth.gsi.gov.uk*

Développement et mise en œuvre de la délivrance informatisée des permis en Thaïlande

A sa 13^e session (Bangkok, 2004), la Conférence des Parties a demandé au Comité permanent de créer un groupe de travail chargé d'étudier la possibilité de recourir aux technologies de l'information et aux systèmes informatiques pour améliorer l'application de la CITES (décision 13.69). A la CoP14, le mandat du groupe de travail a été élargi (décision 14.55) et il a été chargé, entre autres tâches, de collaborer avec le Secrétariat à la préparation d'un projet de lignes directrices sur l'utilisation de formats, de normes et de protocoles communs pour l'échange d'informations, et de la signature électronique. L'organe de gestion CITES de la Thaïlande a participé au groupe de travail et a aidé le Secrétariat à mettre au point des outils pour la délivrance informatisée des permis CITES.

La Thaïlande est un pays d'exportation, et elle se rend compte que la logistique du commerce est un facteur essentiel qui contribue à sa compétitivité sur le marché mondial. La Thaïlande entend devenir une plaque tournante logistique de classe mondiale pour la région de l'Indochine et pour atteindre ce but, l'un des principaux points de son agenda stratégique est la facilitation du commerce.

Dans ce contexte, le guichet unique, sans papier, ou initiative d'e-logistique, est un programme phare de son agenda stratégique. De plus, le projet de développer des permis électroniques CITES est perçu comme un élément du guichet unique. Au fond, on peut définir le guichet unique comme une plate-forme qui connecte les systèmes d'information pour permettre un commerce sans papier.

Actuellement, la procédure d'exportation de marchandises de la Thaïlande prend plusieurs jours. Pour résoudre ce problème, de nombreux pouvoirs publics et certaines sociétés privées ont mis au point des bases de données facilitant le commerce et le transfert des données par voie électronique. Cependant, du fait de la grande diversité des modèles et des plates-formes de base de données, une entrée multiple des données dans la procédure d'exportation reste nécessaire, ce qui entrave les tentatives de réduire le nombre de jours nécessaires pour traiter les documents commerciaux.

Pour résoudre ce problème, le Ministère des technologies de l'information et de la communication et les autres services publics s'occupant de l'importation et de l'exportation accélèrent le développement de leurs systèmes d'information et de technologie *back-end* en même temps qu'ils développent l'interopérabilité des données et des informations interagences. L'interopérabilité reposera sur les protocoles ebXML (commerce électronique utilisant le langage de balisage extensible). L'ebXML est une suite modulaire de spécifications qui permet aux entreprises de faire du commerce électronique sur Internet avec signature numérique. Cela permettra une connexion et une intégration des données fluides avec la plate-forme d'échange du guichet unique national qui se trouve au service des douanes thaïlandais.

Le Ministère des technologies de l'information et de la communication a alloué un budget aux pouvoirs publics impliqués dans les procédures d'importation et d'exportation pour développer leurs applications et leurs systèmes d'information et de technologie *back-end*. Parmi eux, il y a les trois organes de gestion CITES de la Thaïlande: le Département de l'agriculture, le Département de la pêche, et le Département des ressources naturelles – respectivement chargés des exportations et des importations de spécimens de la flore, d'animaux aquatiques et d'animaux terrestres couverts par la CITES.

L'harmonisation des différents éléments des données figurant dans les permis d'importation et d'exportation et les certificats de réexportation CITES repose sur le processus de modélisation des données des documents commerciaux électroniques des Nations Unies (UNeDocs). UNeDocs est un projet des Nations Unies qui vise à devenir la norme mondiale pour les documents du commerce électronique. UNedocs est un outil puissant pour passer de l'échange d'informations sur papier à un mode d'échange sans papier.

Les étapes indiquées ci-dessous sont celles suivies par la Thaïlande pour mettre au point des permis CITES informatisés compatibles avec le guichet unique:

1. Analyser le processus suivi actuellement pour identifier un document dans le flux en utilisant la méthodologie de modélisation CEFAT/ONU et le langage de modélisation unifié (UML);
2. Appliquer au document papier la norme UNLK (*United Nations Layout Key*);



3. Simplifier et harmoniser les éléments des données pour normaliser les séries de données sur la base du modèle de données douanières de l'OMD (données requises pour les douanes), d'UneDocs (données requises pour le commerce et le transport) et des données requises dans la région Asie-Pacifique;
4. Faire transformer les données par un programmeur suivant un modèle de données et un schéma XML;
5. Créer un modèle de prototype.

Actuellement, les organes de gestion chargés des animaux aquatiques et de la flore examinent le modèle de prototype tandis que l'organe de gestion chargé des animaux terrestres examine le processus de délivrance informatisée des permis. Ce travail est presque achevé, l'échange de données avec les douanes étant la dernière étape.

L'organe de gestion chargé des plans pour la flore aura terminé ce projet en septembre 2009. Nous espérons que l'avènement d'un système de délivrance informatisée des permis CITES profitera aux parties prenantes telles que les exportateurs et les importateurs, qui gagneront du temps et réduiront leurs coûts. Enfin, nous sommes convaincus que ce projet procurera aux cadres CITES l'avantage d'une administration, d'un traçage et d'une sauvegarde plus efficaces des données CITES.

*Mme Duangduen Sripotar
Département de l'agriculture
Division Protection des variétés de plantes
Subdivision Commerce international des plantes dans le cadre de
conventions
Chatuchak
BANGKOK 10900 Thaïlande
Courriel: dduang@doa.go.th*

Un projet pilote: accélérer l'échange électronique des données des permis entre autorités CITES

Contexte

La résolution Conf. 11.17 (Rev. CoP14) demande aux Parties à la CITES de soumettre leur rapport annuel au plus tard le 31 octobre suivant l'année pour laquelle ils sont dus. Cette date butoir leur donne le temps de préparer leur rapport national quel que soit le type de mécanisme de gestion des informations utilisé par leur organe de gestion.

Cependant, vérifier en temps voulu les données des permis est souvent nécessaire pour que les organes de gestion accomplissent correctement leur tâche et pour traiter rapidement les cas d'utilisation inadéquate de permis. En conséquence, le temps qui peut s'écouler entre la délivrance d'un permis et l'indication qu'un commerce a eu lieu (jusqu'à 22 mois) entraîne des difficultés d'ordre pratique pour les organes de gestion qui ont besoin des informations figurant sur les permis délivrés par d'autres Parties. Actuellement, les données des permis non encore publiées dans les rapports annuels ne peuvent être obtenues que par la voie bilatérale, entre deux Parties. Cela peut entraîner la multiplication des tâches ainsi que des coûts administratifs.

La même résolution prie les Parties d'envisager de préparer sur ordinateur ses rapports statistiques et sur l'application de la Convention, et de les soumettre en version informatisée. Cependant, les systèmes informatiques (et, dans une certaine mesure, les normes) utilisés pour gérer les informations varient d'une Partie à l'autre, ce qui crée, pour les organes de gestion, des difficultés d'ordre pratique dans l'échange des données.

C'est pourquoi le PNUE-WCMC développe actuellement, avec l'appui financier de la Commission européenne et du Royaume-Uni, un mécanisme pour faciliter l'envoi, l'échange ou la vérification électronique des données des permis CITES entre organes de gestion. Ce mécanisme est mis au point afin qu'ils puissent échanger les données quel que soit le type de système de gestion des informations utilisé. Ce mécanisme est développé en collaboration avec le groupe de travail CITES sur la

délivrance informatisée des permis et le Secrétariat CITES, en application de la décision 14.57. Ce groupe de travail met au point des normes pour l'échange informatisé des données, lesquelles seront soumises à la CoP15 et adoptées par les milieux CITES.

Caractères généraux

- √ Le système est conçu pour opérer sur Internet. Il sera fondé sur les normes actuellement élaborées par le groupe de travail sur la délivrance informatisée des permis et le Secrétariat CITES. Ces normes permettront aux Parties d'accéder automatiquement aux informations figurant sur les permis à partir des systèmes d'information nationaux et en faciliteront l'échange entre Parties. Les données seront extraites régulièrement des bases de données de ces organes de gestion et stockées dans une base de données au PNUE-WCMC.
- √ Les Parties qui ne peuvent pas encore utiliser les services Web devront:
 - a) avoir une boîte à courriels et la relever au moins une fois par jour; et
 - b) avoir accès à Internet et au World Wide Web.
- √ Les autorités qui y participeront devront s'enregistrer dans le système afin que leur identité électronique puisse être vérifiée.

Les organes de gestion ne pourront échanger que les informations soumises dans les rapports annuels CITES.

Echange ou vérification des données des permis

Les autorités soumettront leurs demandes au sujet d'un permis via une page web protégée du site web du PNUE-WCMC en indiquant les informations qu'elles connaissent déjà (son numéro, la Partie qui l'a délivré, le nom des espèces, etc.).

Le système vérifiera s'il y a déjà des données dans la base de données centrale du PNUE-WCMC (les données des permis délivrés par les Parties en mesure d'utiliser les services Web devraient déjà être disponibles dans le système). Si ce n'est pas le cas, un courriel automatique sera envoyé à l'autorité qui a délivré le permis lui demandant de confirmer les détails connus ou de communiquer les détails manquants.

Si l'autorité qui a délivré le permis doit seulement confirmer que les détails du permis sont corrects, elle pourra le faire par un simple clic sur un hyperlien disponible dans son courriel automatique. Cela déclenchera une réponse automatique vers la base de données centrale au PNUE-WCMC et à l'autorité qui a fait la demande, confirmant les données.

Si d'autres données sont nécessaires, elles seront entrées dans une forme standard disponible via une interface sécurisée et renvoyées au système central et à l'autorité qui a fait la demande.

Si aucune réponse n'est reçue de l'autorité qui a délivré le permis, le système enverra des rappels après la date butoir afin d'accélérer l'échange.

Lorsqu'une réponse aura été reçue de l'autorité qui a délivré le permis, les données seront stockées dans la base de données centrale et pourront être consultées par d'autres, ce qui évitera de multiplier les interactions avec l'autorité qui a délivré le permis. Si elle le souhaite, celle-ci pourra être avertie par courriel chaque fois que des utilisateurs demandent des indications concernant les données du permis.

Ainsi, avec ce projet, il y aura trois modes (ou voies) d'échange et de vérification des données des permis entre les Parties à la CITES:

- A) Un mode automatisé (fig. 1): les organes de gestion ayant des systèmes permettant l'échange automatique des données (via XML, par exemple) établissent un protocole avec le PNUE-WCMC pour que leurs données soient incluses dans la base de données centrale sur le commerce CITES, ou qu'elles soient extraites de leur système par le PNUE-WCMC à intervalles réguliers. Autre possibilité, si l'autorité qui a délivré le permis le souhaite, comme variante du mode automatisé, les données peuvent être échangées permis par permis, c'est-à-dire lorsqu'un utilisateur en fait spécifiquement la demande, en suivant le même protocole automatisé.
- B) Un mode normalisé, par courriel (fig. 2): les organes de gestion qui ne peuvent pas échanger des données automatiquement peuvent valider les données des permis par un simple clic via une interface, au cas par cas; et
- C) La communication de données par séries (fig. 3): un cadre de l'organe de gestion transmet régulièrement des séries de données

(par courriel ou en téléchargeant des fichiers de données via une interface Internet protégée), qui sont ensuite utilisées par d'autres utilisateurs du système (ce qui évite la validation au cas par cas du mode B).

Cette troisième voie permet aux autorités nationales qui ne peuvent pas échanger des données automatiquement (qui ne peuvent pas opter pour le mode A), d'utiliser l'infrastructure du serveur du PNUE-WCMC pour le faire.

Figure 1: Mode A – Mise à disposition automatique des données

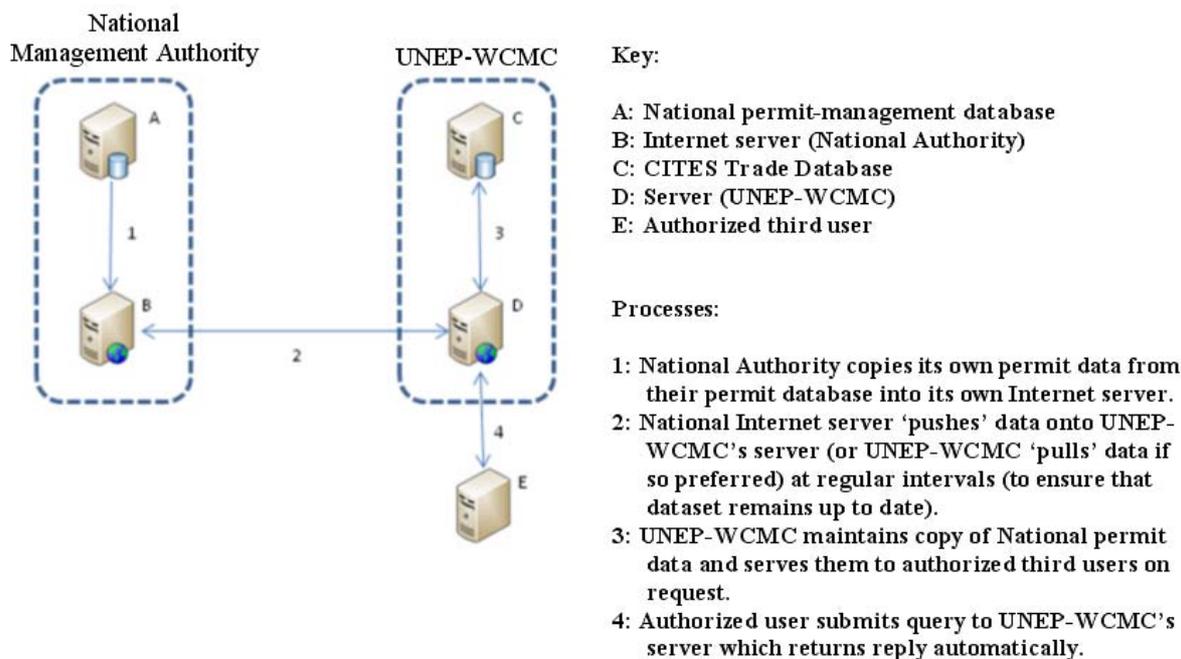


Figure 2: Mode B – Mise à disposition des données par courriel au cas par cas

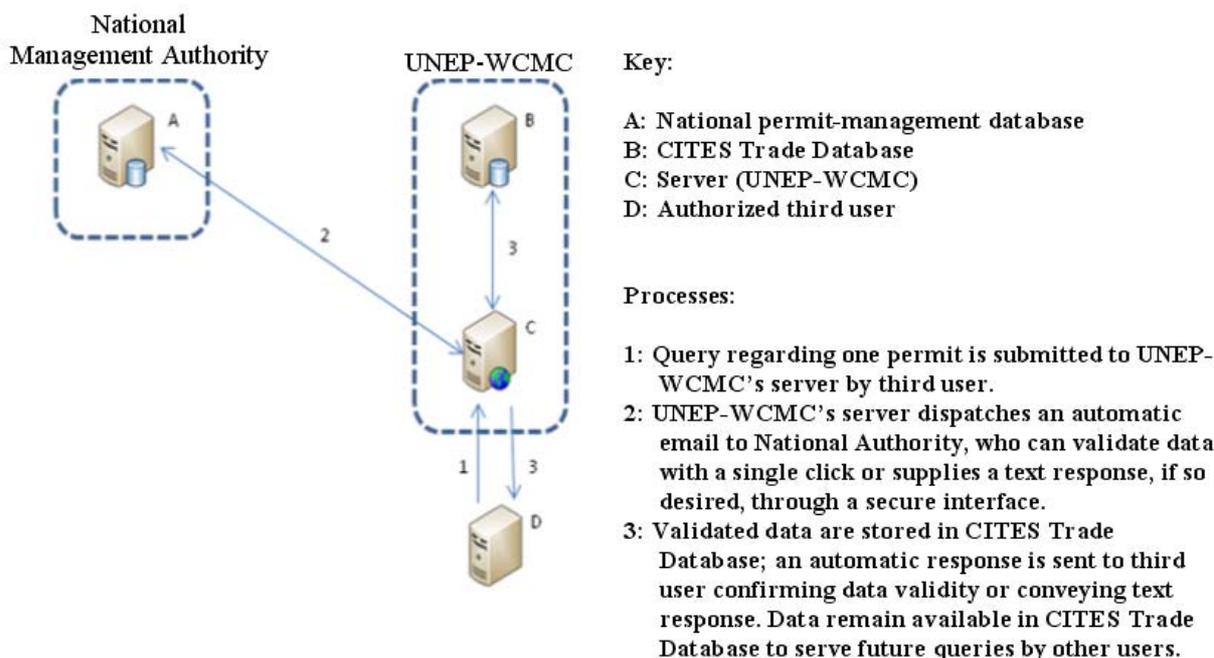
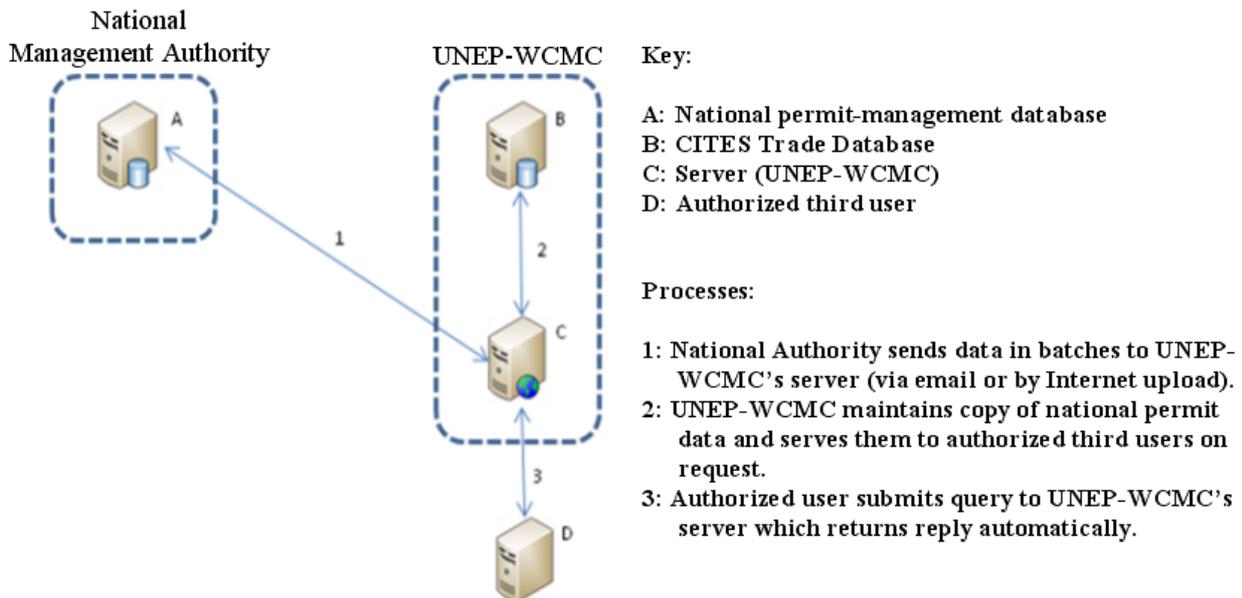


Figure 3: Mode C – Mise à disposition des données par séries



Le système est conçu avant tout pour faciliter l'échange des données normalement communiquées dans les rapports annuels CITES et qui sont donc accessibles au public. Néanmoins, l'accès sera limité aux organes de gestion CITES et le système sera protégé par un mot de passe et respectera des normes de sécurité appropriées, compatibles avec la protection des données personnelles et commerciales transmises par Internet.

Le PNUE-WCMC serait heureux de recevoir des commentaires et des suggestions des organes de gestion CITES et des autres lecteurs du *Monde de la CITES* concernant l'élaboration d'autres modes d'échange créés par ce mécanisme. Les organes de gestion peuvent aussi indiquer s'ils souhaitent participer à la phase pilote de ce mécanisme en écrivant à:

Gerardo Fragoso
 Head – Species Programme
 UNEP-WCMC
 219 Huntingdon Road
 Cambridge CB3 0DL, Royaume-Uni
 Tél.: +44 (0)1223 277314
 Fax.: +44 (0)1223 277136
 Courriel: gerardo.fragoso@unep-wcmc.org

ou à:

Ackbar Joolia
 Senior Informatics Officer – Species Programme
 Tél.: +44 (0)1223 277314
 Fax.: +44 (0)1223 277136
 Courriel: ackbar.joolia@unep-wcmc.org



© WCMC

Le commerce international et la norme pour la délivrance informatisée des permis CITES

E-permis, e-santé, e-douane, e-logistique, e-billet, e-catalogue, e-gouvernement, e-visa, e-service, e-achat, e-facture, e-affaires... Il semble qu'aujourd'hui, tout soit précédé d'un «e». Que représente ce «e» et qu'est ce que cela veut dire dans le contexte de l'élaboration et de la mise en œuvre des recommandations sur la délivrance informatisée des permis CITES? Cet article se propose d'apporter des réponses à ces questions.

Ce «e» symbolise la tendance mondiale des administrations, des organisations et des milieux d'affaires à travailler de plus en plus sans papier pour réduire les coûts, simplifier les processus et atteindre des objectifs tels que la sécurité, le contrôle, la gouvernance et le respect des prescriptions. Ce concept n'est pas nouveau, comme le montre depuis ces 30 dernières années l'utilisation de l'échange de données informatisé (EDI). Cependant, à l'âge des services Web¹ sur Internet et des applications interactives des logiciels de navigation, le «e» est devenu le «nouveau» EDI.

En plus des objectifs économiques et politiques qui sous-tendent ces initiatives, il y a des objectifs «verts», comme réduire notre empreinte sur l'environnement, faciliter le recours aux technologies modernes pour les économies en développement, augmenter les mesures de sécurité du fret, mieux gérer les risques, contrôler les maladies infectieuses et, dans le cas de la CITES, faciliter le commerce légal des espèces inscrites aux annexes.

Le concept qui sous-tend la délivrance informatisée des permis CITES n'est pas nouveau; en effet, il existe déjà au plan national un certain nombre de solutions pour la délivrance informatisée des permis CITES sous forme de transactions entreprises/gouvernements (B2G). Cependant, il faut reconnaître que la plupart de ces solutions ne sont pas interopérables (les données se présentent sous différents formats et ne peuvent donc pas être échangées facilement) et nécessitent invariablement l'entrée manuelle des données, habituellement sur une page Web.

Le Secrétariat CITES, en coopération avec le groupe de travail sur l'utilisation des technologies de l'information et des systèmes électroniques, prépare des outils pour les systèmes de délivrance informatisée des permis afin d'aider les Parties à utiliser ces systèmes. Ces outils incluent des avis sur l'utilisation de formats, de protocoles et de normes communs pour l'échange d'informations, à utiliser avec les systèmes de délivrance informatisée des permis, des avis sur l'utilisation de la signature électronique et autres mesures de sécurité électronique, et des informations sur les derniers développements en matière d'utilisation de documents électroniques par les organisations pertinentes.

Les outils pour la délivrance informatisée des permis introduiront une norme pour l'échange des données sous forme d'une définition commune du schéma XML (langage extensible de balisage)² pouvant être adoptée par toutes les Parties à la CITES. Cela permettra d'harmoniser l'échange gouvernement/gouvernement (G2G) des données CITES.

La CITES est un instrument réglementaire parmi les conventions et réglementations internationales qui contrôlent le commerce transfrontières, par exemple les réglementations sur les marchandises dangereuses, les mesures de sécurité avancées, les contrôles des embargos, les armes, les biens culturels, et les procédures douanières. De plus en plus, les différentes conventions offrent des interfaces électroniques pour que les commerçants soumettent aux services pertinents les informations requises. La majorité de ces interfaces sont développées indépendamment les unes des autres, aussi l'échange des données n'est-il pas efficace, ce qui a un impact négatif considérable sur les commerçants puisqu'un seul envoi de marchandises devra souvent respecter plus d'un de ces e-systèmes actuellement indépendants. Les commerçants doivent donc répéter plusieurs fois l'entrée manuelle des mêmes données

Exportation of Frozen Shrimps (Thailand) 15 Parties involved

30 documents & 788 data elements needed to be filled in
(~6 e-docs, and most data elements are filled 30 times!)

- | | |
|--|--|
| 1. Proforma Invoice | 16. Export Declaration |
| 2. Purchase Order | 17. Goods Transition Control List |
| 3. Request for Sampling | 18. Request for Port Entry (TKT 308.2) |
| 4. Test Report | 19. Equipment Interchange Receipt |
| 5. Shipping Particulars | 20. Container Loading List |
| 6. Booking Confirmation | 21. Manifest |
| 7. Inland Haulage Booking Form | 22. Outward Container List |
| 8. Inland Haulage Booking Confirmation | 23. Bill of Lading |
| 9. Commercial Invoice | 24. Request for Health Certificate |
| 10. Packing List | 25. Health Certificate |
| 11. Application Form for Import, Export, Pass Animals/Animal Remains Through Thailand (R. 1/1) | 26. Request for C/O |
| 12. Export License(R. 9) | 27. Certificate of Origin |
| 13. Insurance Request Form | 28. Halal Certificate 2 |
| 14. Cover Note | 29. Application for Irrecoverable Documentary Letter of Credit |
| 15. Insurance Policy | 30. Letter of Credit |

SPECA-ASEAN Capacity Building Workshop on Trade Facilitation, Bangkok April 2007

¹ Pour le Consortium World Wide Web (W3C), les services Web fournissent l'interopérabilité entre logiciels fonctionnant sur un réseau.

² Les schémas XML partagent des vocabulaires et permettent aux machines de suivre les règles introduites par les programmeurs. Ces schémas donnent les moyens de définir la structure, le contenu et la sémantique des documents XML.

sur les envois, ce qui fait que les nouveaux systèmes de communication électronique ne réduisent pas toujours les délais et les problèmes de traitement des données et peuvent même créer des charges de travail supplémentaires.

Des études récentes montrent que cette multiplication d'e-systèmes réglementaires disparates est très inefficace tant pour l'expéditeur que pour le receveur. Le projet australien *Single Sata Set* (SDS), par exemple, a trouvé que 22 agences différentes ont le nom des exportateurs. Ces noms sont utilisés 212 fois sur 118 formulaires, sont indiqués de 61 manières différentes, et sont requis dans 16 formats différents, allant de 20 à 300 caractères. Le projet SDS les a tous normalisés en un élément de 35 caractères.

Chacun des e-systèmes actuellement indépendants ne présente des avantages que pour un seul collecteur de données réglementaires sur le commerce. Si le passage du papier aux systèmes électroniques ne profite pas aux expéditeurs, c'est-à-dire aux commerçants, ceux-ci hésiteront à adopter ces systèmes et à y investir de l'argent.

On peut illustrer les effets des obligations réglementaires sur les commerçants par l'exemple de l'exportation de crevettes congelées de Thaïlande, qui implique 15 agences et 30 documents. Le commerce implique 788 éléments de données, dont la plupart sont dactylographiés 30 fois (Atelier de renforcement des capacités SPECA-ANASE sur la facilitation du commerce, Bangkok, 2007).

La complexité des prescriptions en matière de documents et des procédures qui les sous-tendent implique des coûts pour les commerçants et ont de sérieuses répercussions sur les statistiques nationales du commerce extérieur. En Allemagne, par exemple, il faut trois jours pour préparer les documents, et trois jours de plus pour le transport et la manutention, le dédouanement et la manutention au port ou au terminal. En Inde, ces processus prennent 27 jours (voir <http://www.doingbusiness.com>).

La complexité du commerce international résulte de plusieurs facteurs – de l'équilibre délicat entre les contrats de vente et de transport, des procédures de dédouanement et des différences entre les prescriptions légales. Les réglementations et les conventions internationales, y compris la CITES, sont appliquées en traitant les documents réglementaires aux niveaux international, régional, national ou même de subdivisions nationales. Ce traitement sera facilité par l'adoption d'un système harmonisé d'échange des données entre les Parties.

Les conventions et les réglementations sur le commerce transfrontières sont couramment appliquées indépendamment les unes des autres. Concrètement, leurs processus sont connectés par leurs prescriptions en matière de rapports sur les documents, qui couvrent bon nombre d'éléments identiques des données sur le commerce. Le principal service public aux frontières, par exemple, est la douane. La présentation de tous les documents requis pour mener à bien la procédure douanière est une pratique courante. Cela signifie que lorsqu'ils sont requis, les documents tels que les permis ou les certificats CITES, les certificats d'origine ou les certificats phytosanitaires doivent être présentés pour le dédouanement des marchandises. Tout délai dû à la présentation lente des documents peut générer des coûts pour les commerçants et les pouvoirs publics.

Si le traitement des documents primaires aux frontières s'est amélioré ces 10 dernières années, permettant que ces processus soient menés à bien plus rapidement, l'importance relative des documents secondaires et de leur traitement a augmenté parallèlement. Les commerçants ont donc intérêt à réduire le temps nécessaire au traitement des documents secondaires car il peut ralentir l'ensemble du processus avec des conséquences fâcheuses.

Compte tenu de ce qui précède, le premier défi que les gouvernements devront relever pour faciliter le commerce peut se résumer comme suit: comment harmoniser, dans un souci d'efficacité, les e-systèmes des nombreux services publics chargés du dédouanements du fret (l'OMD estime qu'il y en a dans le monde 5000 agences gouvernementales intéressées par les données transfrontières)?

Le concept de guichet unique offre une solution.

La recommandation n° 33 de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU) (http://www.unece.org/cefact/recommendations/rec33/rec33_trd352e.pdf) demande aux pouvoirs publics d'établir un guichet unique:

- √ pour permettre aux commerçants de communiquer des informations et des documents normalisés par un seul point d'entrée pour accomplir les formalités requises à l'importation, à l'exportation et au transit;
- √ pour que chaque élément des données soit soumis une seule fois par voie électronique;

- √ pour permettre aux services publics de partager des informations sur le commerce international; et
- √ pour permettre la coordination des contrôles et des inspections par les différents services en charge des prescriptions.

Un guichet unique peut être public (comme celui d'un service public) ou privé (comme celui d'un port ou d'un aéroport) ou mixte, par le biais d'un partenariat privé/public.

Le guichet unique élimine la duplication des données par la rationalisation et l'harmonisation des données commerciales requises par les pouvoirs publics. Il permet de simplifier et d'aligner les procédures en intégrant, quand c'est possible, les processus réglementaires tels que les inspections physiques, les formalités en matière de documents, etc.

Le guichet unique offre l'avantage d'avoir une seule interface avec les services publics. Cependant, l'élimination de la duplication des données dans les différents services publics nécessite d'investir dans une harmonisation et une rationalisation préparatoires détaillées. Ces investissements ont des implications en termes de temps et de coûts mais ils devraient entraîner des améliorations importantes dans la durée du traitement et au niveau du contrôle. De nombreux pays ont mis en place des solutions électroniques pour la douane, et la plupart des principaux ports et aéroports commerciaux ont déjà des systèmes électroniques similaires au guichet unique.

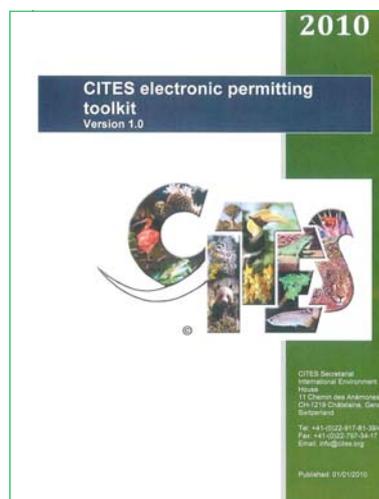
Les recommandations sur la délivrance informatisée des permis CITES qui seront examinées à la CoP15 (Doha, 2010) seront fondées et alignées sur les normes mondiales d'échange des données requises pour un environnement de guichet unique. S'il est adopté, cet alignement des normes de la délivrance informatisée des permis CITES avec l'environnement de guichet unique profitera aux commerçants et aux Parties à la CITES en limitant les barrières d'entrée pour les commerçants. En outre, les milieux CITES peuvent recommander l'adoption de solutions électroniques pour la soumission des données en contactant les différents services publics pour harmoniser ensemble leurs e-solutions respectives (en alignant, par exemple, les e-CERT (certificats phytosanitaires électroniques) et les e-CoO (certificats d'origine électroniques) avec l'e-permis et l'e-certificat CITES).

Les outils pour la délivrance informatisée des permis CITES donneront des informations détaillées sur un modèle de données pour la délivrance informatisée des permis. Ce modèle se retrouve dans l'ebXML (commerce électronique utilisant le langage extensible de balisage) suivant le modèle de données CEFACT/ONU «Buy-Ship-Pay» et documentera l'héritage de normes sur lesquelles il est fondé. Le projet d'outils sera disponible sur le site web de la CITES en 2009.

En résumé, le cadre réglementaire du commerce international dépend de plus en plus des e-solutions, lesquelles prolifèrent actuellement. L'introduction d'une norme pour la délivrance informatisée des permis CITES représente une initiative importante pour la CITES en ce qu'elle fournira la base de la réunion harmonisée des données électroniques et les solutions G2G pour l'échange des données, et en ce qu'elle offrira aux commerçants et aux services publics des opportunités uniques d'avantages partagés. Ces environnements de guichet unique pour le commerce international offriront encore à l'avenir d'autres avantages importants aux Parties à la CITES et aux milieux du commerce CITES. Les outils pour la délivrance informatisée des permis CITES seront d'une grande aide pour les Parties dans la mise en œuvre de permis et de certificats électroniques au niveau national.

M. Michael Dill
CEO
GEFEG mbH, Storkower Strasse 207
10369 Berlin, Allemagne
www.gefeg.com
Courriel: michael.dill@gefeg.com

Mme Sue Probert
SEPIAeb Ltd, UK
Lead Editor of UNCEFACT Core Component Library
Courriel: sue.probert@sepiaeb.com



Association du transport aérien international

L'IATA est un organisme traitant du commerce international créé il y a 60 ans par un groupe de compagnies aériennes. Aujourd'hui, l'IATA représente quelque 230 compagnies aériennes qui assurent 93% du trafic aérien international régulier. Cette organisation représente, conduit et sert le secteur économique du transport aérien en général.

Le but de l'IATA est d'aider les compagnies aériennes à s'aider elles-mêmes en simplifiant les processus. Elle offre plus de commodité aux passagers tout en réduisant les coûts et en augmentant l'efficacité. L'IATA veille à ce que les voyageurs (et les marchandises) se déplacent dans le réseau aérien mondial aussi facilement que s'ils avaient opté pour une seule compagnie aérienne dans un seul pays. En outre, elle fournit un appui professionnel essentiel à toutes les parties prenantes en offrant une large gamme de produits et de services, tels que des publications, une formation et des consultations. Ses systèmes financiers aident les transporteurs, de sorte que le secteur économique du voyage maximise ses recettes.



© IATA

IATA e-freight: supprimer le papier du fret aérien

De quoi s'agit-il?

La gestion de la chaîne logistique du fret aérien a de nombreux défis à relever:

- √ Les clients veulent des temps de transit plus courts, des coûts plus bas, et davantage de fiabilité

- √ Les autorités veulent accroître la sûreté et demandent davantage d'informations
- √ Le ralentissement de la croissance économique se traduit par une baisse des recettes

Aujourd'hui, le secteur économique du fret aérien est toujours tributaire de processus utilisant le papier pour le déplacement du fret. Une expédition moyenne peut générer jusqu'à 30 documents papier différents, ce qui augmente à la fois le coût du fret aérien et le temps de transport.

Le projet IATA e-freight est une initiative qui concerne toute la chaîne logistique du fret aérien. Il implique les transporteurs, les transitaires, les sociétés d'assistance aéroportuaire, les expéditeurs, les commissionnaires en douane et les autorités douanières. Le projet IATA e-freight remplace les documents papier par des messages électroniques, pour réduire coûts et temps de transit, améliorer la qualité des données et la compétitivité du fret aérien.

Les 13 documents suivants ont dès à présent leurs messages électroniques:

1. Facture
2. Liste de colisage (Packing List)
3. Certificat d'origine
4. LTA fille (House Waybill)
5. Manifeste de Groupage (House Manifest)
6. LTA mère (Air Waybill)
7. Manifeste de vol
8. Déclaration d'exportation des marchandises
9. Bon à enlever à l'exportation
10. Déclaration d'exportation du chargement
11. Déclaration d'importation du chargement
12. Déclaration d'importation des marchandises
13. Bon à enlever à l'importation

Trois autres messages électroniques standard seront développés en 2009: la lettre d'instructions à l'expéditeur, la déclaration de l'expéditeur pour les marchandises dangereuses et le manifeste de transfert entre transporteurs aériens.

Fin 2010, 20 documents auront été remplacés par des messages électroniques, ce qui génèrera 64% de volume de papier en moins.

Actuellement, IATA e-freight est opérationnel sur 19 sites d'e-freight. Un accès aux dernières mises à jour concernant sites, aéroports et parties prenantes (transporteurs aériens & transitaires) est possible sur le site Internet de l'IATA: www.iata.org/e-freight.



© IATA

Principaux avantages

- √ Baisse des coûts
 - La chaîne logistique du fret aérien peut économiser jusqu'à 4,9 milliards d'USD par an
- √ Réduction du temps d'acheminement le long de la chaîne logistique
 - Du début à la fin, le cycle est réduit de 24 heures en moyenne
- √ Accroissement de la fiabilité
 - Saisie électronique des données en une seule fois au point d'origine – ce qui réduit les délais d'acheminement dus aux erreurs ou incohérences lors de la transmission des données
 - Pas de retard dans l'expédition par suite de documents manquants
- √ Respect des réglementations
 - Toutes les réglementations internationales et locales relatives à la remise des documents et des données électroniques requis par les douanes, l'aviation civile et autres autorités sont respectées
- √ Sécurité accrue
 - Les documents électroniques ne sont communiqués qu'aux parties qui les requièrent pour mener à bien le transport d'un envoi de porte à porte

√ Meilleure traçabilité

- Les données entrées électroniquement permettent aux organisations de suivre le parcours de l'envoi, permettant des mises à jour en temps réel

√ Un plus pour l'environnement

- Quelque 7800 t de papier – l'équivalent du fret transporté par 80 Boeing 747 – ne sont plus utilisées

Vers des normes internationales

Il s'agit de définir des normes qui soient transfrontalières, multimodales et plurisectorielles et qui suppriment l'utilisation du papier. Chaque document papier concerné par l'IATA e-freight est remplacé par un ou plusieurs messages électroniques basés sur un standard international agréé, défini par l'IATA, l'ONU (UN/CEFACT) ou l'Organisation mondiale des douanes (OMD).

Toute nouvelle norme est développée conformément à l'architecture régissant le CEFACT/ONU (spécification technique des composants communs & règles XML).

En outre, l'échange de messages électroniques intégrés est nécessaire pour profiter pleinement des avantages que procure l'e-freight. Des prestataires de technologies de l'information sont consultés via les «*Strategic Partners*» de l'e-freight mis en place par l'IATA. Ils ont déjà mis au point des solutions techniques facilitant le transfert de messages électroniques basés sur ces standards. Ces prestataires pourront aussi, par exemple, convertir les messages électroniques envoyés dans un format par les expéditeurs en un format standard afin que les expéditeurs qui utilisent un format différent puissent malgré tout rejoindre l'IATA e-freight. Enfin, les prestataires pourront également proposer des solutions basées sur Internet pour les petites et moyennes entreprises, afin de permettre la saisie ou le téléchargement de données fiables et transmettre des messages électroniques.

Le tableau suivant indique tous les documents sur papier qui ont été remplacés par un message électronique standard international agréé, défini par l'IATA, le CEFACT/ONU ou l'OMD.

	DOCUMENT TYPE	ORGANISATION	NORME	MESSAGE
COMMERCE	1. Facture	IATA	CEFACT/ONU XML	Facture
	2. Liste de colisage (Packing List)	IATA	CEFACT/ONU XML	Liste de colisage (Packing List)
	3. Certificat d'origine	IATA	CEFACT/ONU XML	Certificat d'origine
	4. Marchandises dangereuses	IATA	CEFACT/ONU XML	Travail en cours
	5. Lettre d'instruction à l'expéditeur	IATA	CEFACT/ONU XML	Travail en cours
TRANSPORT	6. LTA fille (House Waybill)	IATA	CIMP & CEFACT/ONU XML	FZB
	7. Manifeste de Groupage (House Manifest)	IATA	CIMP & CEFACT/ONU XML	FHL
	8. LTA mère (Air Waybill) Status Update	IATA	CIMP & CEFACT/ONU XML	FWB
	9. Manifeste de vol	IATA	CIMP	FSU
	10. Manifeste de transport	IATA	CIMP	FFM
			IATA	CIMP
DOUANE	11. Déclaration d'exportation des marchandises	OMD	EDIFACT	WCODEC
	12. Bon à enlever à l'exportation	OMD	EDIFACT	WCORES
	13. Déclaration d'exportation du chargement	OMD	EDIFACT	WCOCAR
	14. Déclaration d'importation du chargement	OMD	EDIFACT	WCOCAR
	15. Déclaration d'importation des marchandises	OMD	EDIFACT	WCODEC
	16. Bon à enlever à l'importation	OMD	EDIFACT	WCORES

Coopération entre l'IATA et la CITES

L'IATA garantit que les standards e-freight répondent aux besoins des expéditeurs afin qu'ils profitent des gains en coûts et en temps procurés par l'IATA e-freight. L'IATA e-freight s'applique à toute expédition de marchandises dangereuses, d'animaux vivants et de marchandises périssables.

L'IATA et la CITES se sont réunies dernièrement pour se coordonner sur l'IATA e-freight et l'initiative prise par CITES en vue d'un permis électronique répondant aux normes du CEFACT/ONU. L'IATA est très intéressée par les résultats des enquêtes menées par la CITES auprès des autorités concernées afin de permettre l'acceptation de l'e-permis CITES à la place d'un document papier pour les envois de spécimens vivants. L'IATA et la CITES ont décidé d'approfondir les discussions sur cette opportunité, qui pourrait aboutir à l'inclusion du permis électronique CITES dans l'e-freight IATA en 2010.

Si vous avez des commentaires ou des questions, veuillez contacter M. Steve Smith, Project Director, IATA e-freight (smiths@iata.org).

Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques

La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU) élabore des normes et des bonnes pratiques pour le commerce international. Pour ce faire, la CEE/ONU a mis sur pied le Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT/ONU). Les orientations politiques et le programme de travail du CEFACT/ONU sont élaborés par sa plénière intergouvernementale, qui se réunit une fois par an à Genève (Suisse) et fait rapport à la CEE/ONU.

Le CEFACT/ONU a pour objectif d'élaborer et de promouvoir des processus simples, transparents et efficaces pour le commerce mondial (y compris les processus entreprises/gouvernements et gouvernement/gouvernement). Pour atteindre cet objectif, le CEFACT/ONU soutient des activités visant à améliorer la capacité des milieux d'affaires et du commerce et des administrations des pays développés, en développement et à économie de transition, d'échanger efficacement des produits et des services. L'accent est mis sur la facilitation des

transactions nationales et internationales par la simplification et l'harmonisation des processus, des procédures et des flux d'informations.

Entre le moment où les marchandises sont commandées et celui où elles sont payées, l'acheteur et le vendeur sont confrontés à des processus, des procédures et des échanges d'informations qui augmentent les coûts. Qu'ils soient générés par les pouvoirs publics, comme les douanes et les services sanitaires, ou par des intervenants du secteur privé, comme les compagnies d'assurance et les banques, ces coûts supplémentaires peuvent affecter négativement la compétitivité et l'attractivité de tout un secteur économique aux yeux des commerçants et des investisseurs.

Ainsi, la rapidité du passage des frontières par les marchandises dépend de la rapidité de la transmission des informations sur papier qui les précèdent. Les nombreuses formalités et obligations auxquelles les exportateurs et les importateurs sont confrontés augmentent le temps et le coût des transactions commerciales et souvent, elles ont un effet dissuasif sur les entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises, qui éviteront de pénétrer le marché international. Pour les pays enclavés et les pays qui sont loin des grands marchés, des procédures complexes et inefficaces peuvent être particulièrement contraignantes, créant des coûts supplémentaires et réduisant considérablement la compétitivité de leurs marchandises sur le marché international.

La facilitation du commerce, telle qu'elle est définie par le CEFAC/ONU, tente d'alléger ces contraintes par le cycle «buy-ship-pay» (acheter-expédier-payer) et rend le commerce aussi facile et efficace que possible pour les entreprises et les services publics. Elle réduit les coûts, améliore la compétitivité et contribue à la croissance du commerce mondial.

Aujourd'hui, pour le CEFAC/ONU, la clé pour obtenir de réels avantages de la facilitation du commerce est une stratégie visant d'abord à créer des procédures plus efficaces et mieux conçues, puis à faciliter les flux de données grâce aux technologies de l'information.

Le CEFAC/ONU aide aussi les pays, en particulier ceux en développement et à économie de transition, à appliquer ses normes et recommandations. Comme exemple de cet appui, on peut citer l'élaboration et la promotion des recommandations sur le guichet unique pour les exportations et les importations, et le guide sur la facilitation du commerce.

Les domaines où le CEFAC/ONU devrait commencer ou terminer un travail important et nouveau sont évoqués brièvement ci-après.

Guide et formation sur la facilitation du commerce

Le guide sur la facilitation du commerce guidera pas à pas les pays en développement et à économie de transition sur la manière de mettre en œuvre la facilitation du commerce. L'avant-projet de guide est prévu pour le 19^e premier semestre 2009.

Recommandations sur les guichets uniques

Une nouvelle recommandation sur la simplification et harmonisation des données (la recommandation 34) est en préparation, à la demande de gouvernements qui souhaitent avoir des informations sur la manière de mettre en œuvre la recommandation 33 de la CEE/ONU sur le guichet unique pour le dédouanement à l'exportation et à l'importation et, plus particulièrement, sur les normes à respecter pour le guichet unique. Une autre recommandation (la recommandation 35), sur les aspects juridiques du guichet unique et l'harmonisation des données, est également en préparation.

Un modèle buy-ship-pay complet et une bibliothèque de composants communs (BCC) à jour

Les avancées importantes de la technologie web ont atteint le stade où les ordinateurs peuvent tirer parti d'un langage commun utilisable pour le partage de différentes normes et méthodes d'échange des données, ce qui ouvre de nouveaux horizons pour améliorer l'efficacité. Le CEFAC/ONU occupe une place unique d'élément moteur pour développer ce langage commun du fait de sa longue expérience de travail avec les gouvernements et avec toute une gamme de secteurs économiques, de son mandat mondial, et de ses vastes bibliothèques de définitions de données et de codes (développées dans son travail sur l'EDIFACT/ONU).

Ce concept de langage commun est développé par le biais du modèle buy-ship-pay et de la BCC. En bref, le modèle buy-ship-pay (qui consiste en de nombreux modèles reliés de processus individuels) identifie les données devant être échangées. Le travail est fait de manière que les définitions des données soient harmonisées dans les différents processus, puis des entrées sont développées pour la BCC. Les définitions des données trouvées dans la BCC peuvent servir de base pour aligner les documents sur papier, les

Continue en page 17

Glossaire de termes et d'acronymes

B2B	Transaction entreprise-entreprise. Les transactions B2B renvoient au concept selon lequel les milieux d'affaires peuvent utiliser les technologies Web pour échanger des informations et faire des affaires ensemble.
G2B ou B2G	Transaction gouvernement-entreprise. Les transactions G2B renvoient au concept selon lequel les milieux d'affaires et les services publics peuvent utiliser les technologies Web pour échanger des informations et interagir.
BCC	Bibliothèque de composants communs. Elle se compose de briques sémantiques qui représentent les grands types de données des affaires utilisées aujourd'hui.
E-commerce	Commerce électronique. C'est l'achat et la vente de marchandises et de services sur Internet, en particulier le World Wide Web (WWW). E-commerce et e-transaction sont des néologismes souvent utilisés de manière interchangeable.
ebXML	Commerce électronique en langage de balisage extensible. C'est une suite modulaire de spécifications permettant aux entreprises où qu'elles se trouvent de faire du commerce électronique sur Internet. ebXML permet l'utilisation mondiale d'informations sur le commerce électronique dans un environnement interopérable, sécurisé, et cohérent, par tous les partenaires commerciaux.
eCERT	Certificat sanitaire et phytosanitaire électronique
G2G	Transaction gouvernement-gouvernement. Les transactions G2B renvoient au concept selon lequel les services publics de différents pays peuvent utiliser les technologies Web pour échanger des informations et interagir.
IATA	Association du transport aérien international
Interopérabilité	Capacité de deux systèmes, ou plus, d'échanger des informations et d'utiliser les informations échangées
ISO	Organisation internationale de normalisation
Protocole	Série de règles formelles décrivant comment transmettre les données, en particulier dans un réseau
Guichet unique	Dispositif qui permet aux parties impliquées dans le commerce et le transport de communiquer des informations et des documents normalisés par un seul point d'entrée pour remplir toutes les formalités touchant à l'importation, à l'exportation et au transit. Si les informations sont en format électronique, les données n'ont à être soumises qu'une seule fois.
Norme	Définition ou format, ou série agréée de spécifications, approuvée par une organisation de normalisation reconnue
CEFACT/ONU	L'ONU, par le biais de son Centre pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques, soutient des activités visant à améliorer la capacité des milieux d'affaires et du commerce et des administrations des pays développés, en développement et à économie de transition, d'échanger efficacement des produits et des services.
EDIFACT/ONU	EDIFACT/ONU (Echange de données informatisé pour l'administration, le commerce et le transport) est un ensemble de normes agréé par l'ISO pour l'échange électronique de données commerciales structurées entre systèmes d'information informatisés. Il comprend des normes acceptées au plan international, des répertoires et des lignes directrices.
CEE/ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Europe
UNLK	Formule-cadre des Nations Unies: Elle permet de concevoir des modèles de documents commerciaux à partir desquels d'autres documents peuvent être dérivés. Elle organise les informations codées (adresse, acheteur, vendeur, documents requis pour certains produits, etc.) sur le principe de "cases" – zones ayant une fonction bien définie. L'UNLK peut être utilisée pour créer des formules-cadres et des formulaires normalisés, internationaux et nationaux, utilisés dans les applications du traitement électronique des données.
Services Web	Le Consortium World Wide Web (W3C) les définit comme des programmes informatiques permettant l'interaction interopérable entre ordinateurs dans un réseau.
OMD	Organisation mondiale des douanes
XML	Langage extensible de balisage. Désigne un format universel de données couramment utilisé pour publier et échanger des documents structurés sur Internet.

Source: Secrétariat CITES

Suite de la page 15

schémas en langage extensible de balisage (XML) ou les messages EDIFACT/ONU, et à l'avenir, également dans d'autres formats.

Le modèle buy-ship-pay et la BCC en sont à un stade critique de développement, où un travail intensif est fait pour que le contenu de la bibliothèque atteigne une masse critique de composants communs. Il en faut pour cela un nombre suffisamment grand pour permettre aux organisations d'utiliser les données de la BCC dans l'ensemble du processus buy-ship-pay en ayant à demander le minimum d'ajouts ou de modifications.

En conclusion, le CEFAC/ONU est bien placé pour conseiller les Parties à la CITES sur l'adoption de normes d'e-commerce pour leurs projets de permis et de certificats CITES électroniques. Ainsi, leurs projets s'aligneront sur les deniers développements en matière de commerce électronique et utiliseront les normes internationales harmonisées.

Veillez adresser vos questions sur le travail de facilitation du commerce de la CEE/ONU à:

M. Markus Pikart
Administrateur de projets pour UNEDocs
Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE/ONU)
Markus.Pikart@unece.org

CD-ROM de la CITES sur la formation douanière



En mai 2004, le Secrétariat informait les Parties du lancement du *CD-ROM de la CITES sur la formation douanière*. Le Secrétariat est heureux d'annoncer que la version 2 de ce cours est disponible. Le cours a été actualisé et inclut à présent de nouveaux matériels et tient compte des décisions et des résolutions adoptées par la Conférence des Parties à sa 14e session (La Haye, 2007). Le Secrétariat remercie vivement l'Agence des services frontaliers du Canada de lui avoir permis d'adapter son produit pour dispenser une formation CITES, ainsi que la Direction de l'application de la loi, du Service canadien de la faune, pour son aide dans la préparation de la version originale du cours en 2004. Le Secrétariat encourage les organes de gestion à mettre ce CD-ROM à la disposition des douaniers qui traitent les spécimens et les permis CITES, et des services publics qui traitent l'importation et l'exportation de ces spécimens. Le CD-ROM comporte un mécanisme permettant aux utilisateurs d'envoyer un feedback à une adresse courriel spécifique où le Secrétariat espère recevoir leurs commentaires afin d'améliorer ce CD-ROM. Les Parties peuvent reproduire ce CD-ROM pour leur propre usage s'ils en reconnaissent pleinement l'origine, mais cet usage ne doit pas être commercial. Des exemplaires du CD-ROM seront envoyés par le Secrétariat sur demande.



Secrétariat CITES
Maison internationale de l'environnement
Chemin des Anémones
1219 Châtelaine, Genève
Suisse

Téléphone: +41 (22) 917 81 39/40 Fax: +41 (22) 797 34 17
Courriel: info@cites.org Site Internet: www.cites.org

Si vous souhaitez soumettre un article, des suggestions ou des commentaires, veuillez contacter l'Unité du renforcement des capacités.

Tout est fait pour veiller à l'exactitude des faits rapportés dans les articles mais les opinions exprimées sont celles des auteurs. La désignation des entités géographiques n'implique de la part du Secrétariat CITES aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires ou zones, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.